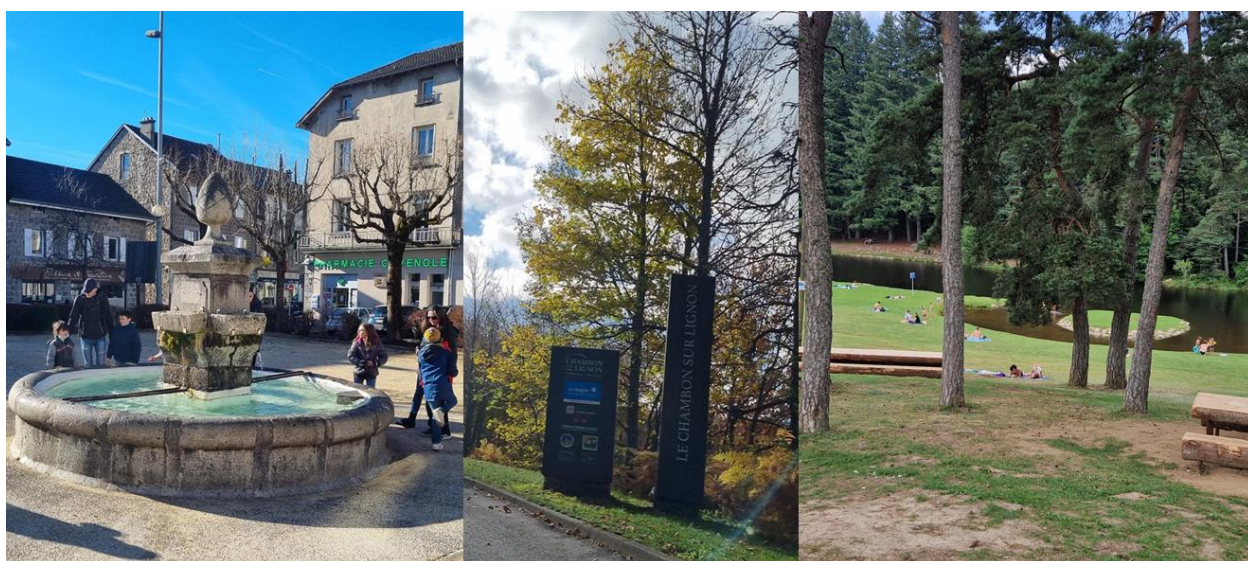




RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 16 janvier 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Révisions et modifications :

- ...

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1. DÉFINITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES.....	4
2. RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES	4
3. THÉMATIQUES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES	5
LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL	6
1. LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UNE COMMUNE ATTRACTIVE... ..	6
2. ... DANS UN CADRE NATUREL DE QUALITÉ À PRÉSERVER.....	8
3. ... ET AVEC UNE ARCHITECTURE TRADITIONNELLE À CONSERVER	9
4. DES ENTRÉES DE BOURG À SOULIGNER	10
5. DYNAMISER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DANS CE CADRE RURAL	11
6. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS	14
REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG	16
1. MAINTENIR LA DYNAMIQUE COMMERCIALE ET DE SERVICES.....	16
2. RENDRE ATTRACTIF L'HABITAT ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE AUX BESOINS	17
3. CRÉER DES LIEUX DE CONVIVIALITÉ ET RÉCRÉATIFS.....	19
4. PERMETTRE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE POUVOIR SE DÉVELOPPER ET EN ACCUEILLIR DE NOUVELLES	20
5. CRÉER UNE TRAME VERTE URBAINE	21
6. REDONNER PLUS DE PLACE AUX MODES ACTIFS	21
UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION	23
1. PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE.....	23
2. MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE	24
3. ASSURER UNE QUALITÉ DE L'EAU	25
4. VIVRE LA VILLE EN PRÉSERVANT LA TRAME VERTE ET BLEUE	25
5. ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	27

PRÉAMBULE

1. DÉFINITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil municipal du Chambon-sur-Lignon a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérence des diverses actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L.151-5 que « *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Le PADD recherchera, dans le respect des articles L.101-1 et 101-2 du code de l'urbanisme :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol ;
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel ;
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et la recherche d'une certaine densité.

Le projet d'aménagement et de développement durables a pour fonction de présenter la réflexion communale quant à l'avenir de son territoire sur le moyen terme, une dizaine d'années.

C'est un document simple et accessible à tous les citoyens.

Il constitue le cadre de cohérence du PLU et des autres pièces réglementaires, mais le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme.

Il présente le projet de la commune et met en avant les thématiques fortes en termes de développement. Il est accompagné de cartes synthétiques permettant d'illustrer les différentes thématiques du projet de territoire. Il convient de considérer ces cartes comme des schémas de principe dont les limites restent générales. Les concrétisations précises de ces données sont traduites à travers les autres pièces du PLU, notamment le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation...

2. RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD est la pièce centrale du PLU, permettant de définir le projet de territoire.

Un document réfléchi

Le projet de territoire s'inscrit dans la continuité de la politique communale et notamment de l'étude de revitalisation menée en parallèle dans le cadre du dispositif national de « Petite Ville de Demain ».

Le PADD est élaboré à partir du diagnostic territorial (démographie, habitat, activités, déplacements, services et équipements publics et contraintes des documents supérieurs), et d'une analyse paysagère et environnementale

permettant de faire ressortir les enjeux du territoire et d'identifier les orientations du projet communal sur lequel la municipalité souhaite s'engager. Il s'inscrit dans une démarche itérative avec la démarche d'évaluation environnementale.

Le PADD est défini en compatibilité avec les documents supra-communaux, en sachant que la commune est concernée par le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières qui a été approuvé le 2 février 2017.

Un document concerté

La révision du PLU a fait l'objet d'une concertation menée de façon conjointe avec l'étude de revitalisation « Petite Ville de Demain », dès la phase de diagnostic, sous forme d'ateliers, d'échanges sur les enjeux du territoire, avec un espace de concertation « la maison du projet ».

Le PADD fait l'objet d'une concertation avec la population selon les modalités définies par la délibération du Conseil Municipal. Ce document est mis à la disposition des habitants accompagné d'un registre pour recueillir les observations.

Un document sous le signe du développement durable

Ce projet communal s'est construit en ayant à l'esprit la thématique du « développement durable ».

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations futures ». Commission Brundtland - 1987

« Par le passé, nous avons envisagé notre développement avec cette croyance aujourd'hui dangereuse qui était celle d'un optimisme peut être déraisonnable, espérant que l'on pouvait sans fin pousser notre croissance économique sans avoir à regarder la nature des ressources et les effets sur l'environnement, et en particulier les effets en termes de pollution, de nuisances et de déséquilibre ». Marie-Noëlle Lienemann.

3. THÉMATIQUES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le projet de territoire du Chambon-sur-Lignon s'articule autour des thématiques suivantes :

- Le Chambon-sur-Lignon, un territoire d'accueil
- Redonner sa place au centre-bourg
- Une protection du territoire comme outil de valorisation

LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

Le Chambon-sur-Lignon est la centralité du bassin de vie d'une dizaine de communes.

L'histoire tient une place prépondérante pour la commune, territoire d'accueil de réfugiés religieux dès le XVII^{ème} siècle, de réfugiés espagnols en 1939 et terre d'asile pour les réfugiés juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. L'habitat dispersé de la commune et des villages situés sur le plateau du Haut Lignon ont permis à de nombreux juifs de s'y cacher pour échapper au nazisme. La commune, terre d'accueil, souhaite perpétuer la tradition en restant attractive pour tous. L'installation de nouvelles familles, notamment suite à la crise sanitaire, montre bien l'attractivité du Chambon qui offre une qualité de vie à nulle autre pareil.

Fort d'un patrimoine tant naturel qu'architectural remarquable, l'attractivité touristique de la commune se traduit par la présence de plusieurs labels (Respirando, Famille Plus, Station verte...) et une forte augmentation de la population à la saison estivale.

1. LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UNE COMMUNE ATTRACTIVE...

La Chambon-sur-Lignon connaît une renommée nationale voire internationale du fait de son histoire. Les équipements sont nombreux et concourent à l'attractivité de la commune tant pour les habitants que pour les touristes.

POUR DES NOUVEAUX HABITANTS

La commune dispose d'un bon niveau d'équipements (commerces, école, services, santé, ...) permettant de répondre aux besoins quotidiens et qu'il convient de pérenniser et développer.

De nombreuses familles, avec des enfants, se sont installées à la suite de la crise sanitaire. Cela s'est traduit concrètement par une augmentation du nombre de demande d'autorisation d'urbanisme mais aussi par une augmentation des effectifs scolaires.

Avec ces récentes évolutions, la commune semble connaître un nouveau souffle démographique et projette donc sur les 10 prochaines années, d'ici 2035 (2 400 habitants estimés en 2025), une arrivée de population d'environ 240 habitants représentant une augmentation de 0,96 % de population par an en moyenne, sachant que l'évolution démographique reste un élément qui ne peut être maîtrisé.

Afin de faciliter l'accès aux services et commerces de proximité et donc pour maintenir un bourg dynamique, l'accueil de nouveaux ménages s'organisera :

- En privilégiant la résorption de la vacance ;
- En prenant en compte le potentiel dans l'enveloppe urbaine du SCoT ;
- En anticipant un renouvellement urbain¹ compris entre 2 et 5% du parc sur la période du PLU ;
- En extension, dans des projets cohérents avec l'urbanisation de la commune.

Pour prendre en compte cette ambition démographique ainsi qu'un desserrement des ménages, il s'agira de s'orienter vers une dynamique de production de logements de l'ordre de 180 logements supplémentaires (environ 18 par an).

Au minimum, 45 % des logements prévus dans le document seront situés en renouvellement urbain (rénovation de l'existant ou construction neuve dans l'enveloppe).

¹ Le renouvellement urbain consiste en une reconstruction de nouveaux bâtiments, voire de quartiers entiers dans le cadre d'opérations d'urbanisme, après destruction de l'existant. Le terme ne doit donc pas être confondu avec celui de réhabilitation (la réhabilitation supposant de rénover sans détruire).

POUR LE TOURISME

La population connaît une très forte augmentation à la saison estivale avec un nombre d'habitants multiplié par cinq. L'importante part de résidences secondaires et d'hébergements permet d'accueillir une population touristique conséquente qui doit être prise en compte dans le projet de la commune à 15 ans.

Au-delà de ces estivants, le Chambon-sur-Lignon prévoit d'accueillir une population résidente en lien avec les dernières années post-covid qui ont démontré l'attractivité de la commune.

L'augmentation démographique est un enjeu majeur et une volonté politique forte. Si la population touristique profite des commerces et des services de la ville sur les mois d'été, au quotidien, la population résidentielle est essentielle et doit faire l'objet d'une attention particulière dans le projet. L'ambition démographique consiste à maintenir une ville dynamique, pas seulement en période estivale, avec une population d'environ 2 800 habitants en 2035, en cohérence avec les orientations du SCoT de la Jeune Loire.

Le but est aussi de prévoir des possibilités pour la pérennisation des activités touristiques, notamment pour les hébergements.

Les habitants et les touristes doivent trouver leur place dans la commune et un équilibre entre les besoins du quotidien et les besoins estivaux.



Les projets d'hébergements et d'activités touristiques qui existent et se développent ou qui sont créés sont importants pour la commune et seront pris en compte.

AVEC UNE MIXITÉ SOCIALE FORTE

La rotation et le renouvellement du parc de logements existants doit permettre d'accéder facilement à l'habitat sur la commune. Dans ce cadre, il convient de maîtriser les prix de l'immobilier pour offrir des logements accessibles financièrement à tous les ménages sur l'ensemble de la commune et en particulier dans le centre-ville.

La lutte et la remise sur le marché des logements vacants est indispensable pour offrir des logements au Chambon-sur-Lignon et s'inscrire dans la limitation de la consommation foncière. Les actions sont à mener en lien avec l'intercommunalité, et plus particulièrement dans le centre. Il s'agit de remettre sur le marché des logements situés dans le centre ou dans les hameaux. Une partie de ces constructions nécessitent des travaux au préalable (logements vacants de longue durée).

Toutes les actions visant à aider à la rénovation des logements, à leur amélioration énergétique, sont les bienvenues puisqu'elles permettent de limiter, à terme, la vacance et d'améliorer l'empreinte énergétique des logements.

Il s'agit également de faire évoluer certains bâtis vers une vocation d'habitat avec des logements adaptés et différents, notamment dans le centre, sans remettre en péril la dynamique commerciale.

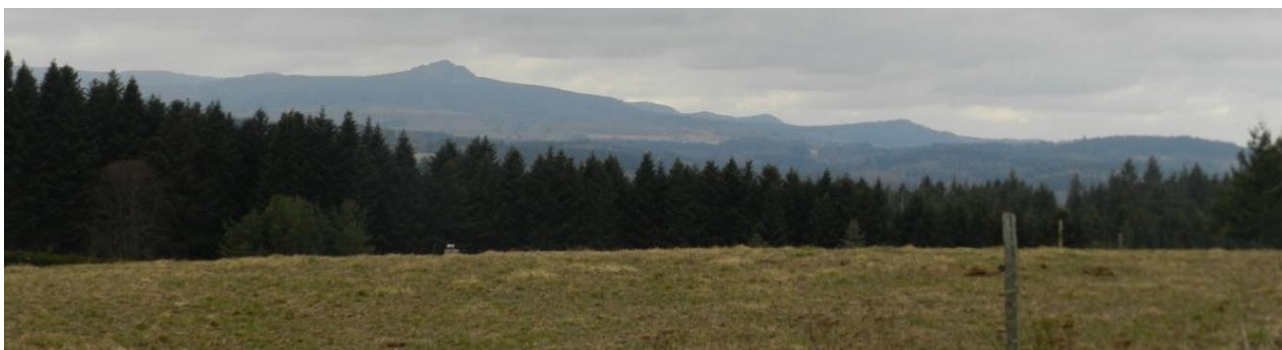
La commune souhaite insuffler une évolution dans l'habitat qu'elle connaît aujourd'hui, en transformant le modèle actuel du lotissement pavillonnaire et l'habitat existant, notamment les lotissements des années 60-70 vers un habitat plus dense, durable, avec des services à proximité.

AVEC UNE TRADITION D'ACCUEIL

Par son histoire, la commune a toujours été un lieu d'accueil. Aujourd'hui, il reste de nombreuses marques de cette tradition. La présence du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asiles, de familles d'accueil et de maisons d'enfants sont des traces de cet héritage qu'il faut préserver. L'hospitalité et la nature sociale de la commune sont des marqueurs d'attractivité.

2. ... DANS UN CADRE NATUREL DE QUALITÉ À PRÉSERVER...

PRÉSERVER LES OUVERTURES SUR LE PAYSAGE



Le relief vallonné de la commune permet de profiter de nombreuses **ouvertures sur le paysage**, ce qu'il faut préserver. Les espaces dédiés à l'agriculture seront bien identifiés.

Les coupures d'urbanisation participent à la qualité de la Trame Verte et Bleue et doivent donc être maintenues. A l'inverse, l'urbanisation linéaire qui bouche les paysages et qui entraîne des coûts importants liés notamment à la réalisation des réseaux, sera proscrite.

Les paysages de la commune seront préservés par la fin de l'urbanisation des hameaux qui ne pourront plus s'étendre.

RECONNAITRE LE LIGNON COMME RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ D'ÉCHELLE SUPÉRIEURE

La vallée du Lignon est un réservoir de biodiversité majeur désigné par l'Union Européenne comme site Natura 2000. A ce titre, il devra être reconnu et pourra être protégé par un règlement spécifique.

En effet, le Lignon comme site Natura 2000 dépasse le statut de « corridor écologique » que constitue la continuité écologique humide secteur Lignon puisqu'abritant de nombreux et différents habitats naturels dont des secteurs ouverts de prairie de fauche, lande, pelouse sèche...



Le Lignon au Temple - Photo Luc Laurent - Bioinsight

3. ... ET AVEC UNE ARCHITECTURE TRADITIONNELLE À CONSERVER

PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

La commune souhaite mettre en place des règles permettant de préserver le patrimoine architectural et en particulier les éléments remarquables avec une identification spécifique avec des prescriptions ponctuelles.

L'enjeu est de préserver l'histoire architecturale de la commune avec l'utilisation dans certaines zones d'un nuancier permettant de conserver une cohérence entre les constructions. Un travail sur les façades fait par la commune pourra être repris dans le PLU.



Il convient d'attacher une attention particulière aux parcs et secteurs préservés de l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine... Ils participent à la mise en valeur du patrimoine architectural et nécessitent un travail de protection particulier.

Il faudra aussi prendre en considération les rénovations des constructions pour maintenir au mieux les formes urbaines

PERMETTRE L'ÉVOLUTION DU BÂTI

Dans cet objectif de préservation du patrimoine bâti vernaculaire, il convient d'autoriser le changement de destination de bâtiments anciens, sous certaines conditions, pour préserver l'identité communale, éviter la formation de ruines...

L'évolution des constructions identifiées en zones agricoles et naturelles vers des habitations permettent d'accueillir de nouvelles populations sans consommation d'espace.

METTRE EN VALEUR CE BÂTI POUR UNE VOCATION TOURISTIQUE

La vocation touristique de la commune est reconnue et attire de nombreux visiteurs. L'utilisation du bâti existant pour des projets touristiques est encouragée : activités de loisirs, hébergement, activités culturelles...

La préservation de l'architecture traditionnelle pour des activités touristiques favorise le renouvellement urbain et limite la consommation d'espace.

4. DES ENTRÉES DE BOURG À SOULIGNER

La première image d'une ville passe pour le visiteur et le touriste par ses entrées de ville. Il s'agit donc de secteurs stratégiques qu'il convient d'améliorer et aménager de façon qualitative.

L'entrée de bourg est représentative du cadre de vie de la commune pour les visiteurs et doit être identifiable pour tous.



La sécurisation des carrefours est à prendre en compte sur l'ensemble de la commune et particulièrement dans les secteurs d'entrées de bourgs.

Depuis plusieurs entrées, les enjeux de préservation des espaces naturels doivent être pris en compte : depuis la Route de Devesset au Nord-Est, avec la préservation de la coulée verte au Sud et des espaces boisés au Nord, depuis la Route de Tence, avec la protection de la zone humide et de manière globale, sur les trames boisées qui caractérisent, sur la commune, l'entrée dans le bourg.

La commune se distingue aussi par des espaces ouverts, notamment dans les zones résidentielles, qu'il conviendra de préserver. Les limites de propriétés sont marquées par des murs bas qui pourront être identifiés comme éléments de patrimoine.

Les entrées de bourg de la commune pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques prévus dans le cadre d'une OAP pour prendre en compte les enjeux de sécurisation (réduction de la vitesse des automobilistes et amélioration de la circulation des modes actifs) et d'embellissement de ces secteurs.

5. DYNAMISER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DANS CE CADRE RURAL

VALORISER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Les **activités touristiques** sont très nombreuses, diversifiées et **mettent en valeur la commune** puisqu'elles participent à son attractivité.

Une des activités de loisirs les plus importante, au moins en surface, est **le golf**. Il est attractif sur l'année pour une pratique régulière mais répond aussi à des demandes ponctuelles, pour des périodes réduites de vacances. De nouvelles constructions seront possibles, pour prendre en compte les besoins de la structure. Les constructions seront nécessairement liées à l'activité existante.



Les projets qui se sont développés autour du secteur du golf offrent à la commune une diversification importante en matière d'hébergements touristiques. Ce secteur, tout à fait particulier, dans un écrin de verdure, devra être préservé. Le développement de nouveaux types hébergements, complémentaires à ceux disponibles sur la commune, est prévu et permettra ainsi de répondre aux besoins en matière de nuitées.

L'offre touristique sera bien identifiée dans le PLU permettant aux différentes activités d'évoluer de manière pérenne, il s'agit notamment, de l'acrobranche, du secteur de la plage ou encore des campings...

Certaines activités souhaitent développer leur offre permettant ainsi de proposer de nouvelles choses aux habitants ou aux visiteurs. Le projet de construction dans les arbres sera aussi pris en compte puisqu'il permet de diversifier l'offre touristique.



METTRE EN VALEUR LE LIEU DE MÉMOIRE

L'histoire du Chambon-sur-Lignon et des communes alentour est rappelée dans ce Lieu de Mémoire qui propose de comprendre, à travers ses différentes salles, les raisons et les modalités de l'accueil des réfugiés juifs sur le Plateau. C'est un lieu unique dédié à l'histoire des "Justes" qui ont sauvé de nombreux juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.



ENCOURAGER LE TOURISME VERT

La commune est labellisée « station verte », « famille plus » et « Guide Michelin Vert », elle offre donc de larges possibilités de distraction et de loisirs et en particulier :

- Un train touristique, le Velay Express ;
- La voie verte (en phase d'étude) ;
- De nombreux sentiers de randonnées pédestres ou cyclistes.

D'autres activités pourront être identifiées si elles participent à l'attractivité de la commune.





L'enjeu est aussi de capter des visiteurs qui traverseraient la commune par le biais de ces axes et de les attirer ou de les faire revenir plus tard au Chambon-sur-Lignon.

La découverte du paysage par une voie ferrée et de la commune permet de l'apprécier d'une autre façon.

DÉVELOPPER L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Les hébergements touristiques sont nombreux, ils traduisent son attractivité.

La commune est dotée d'un camping municipal malheureusement situé en zone inondable. Les rénovations sont difficiles pour les habitats légers de loisirs et pour l'habitation du gérant.

Une possibilité serait de délocaliser tout ou partie du camping vers un terrain non concerné par le risque inondation. La réflexion est en cours.

Les secteurs listés ci-dessous pourront évoluer pour des projets touristiques selon les besoins et les enjeux de chacun :

- Le camping municipal (potentielle création d'un nouveau camping pour prendre en compte les risques) ;
- La plage ;
- Le camping des hirondelles ;
- Le secteur des grillons (accrobranche, La Riaille) ;
- Le camp de vacances des Tavas (Côteau fleuri) ;
- Le Teen ranch ;
- La colonie de vacances des Eyres ;
- Le Camp Joubert ;
- Le secteur touristique de la Celle ;
- Le Bois Vialotte ;
- Le Clair Matin ;
- Les chalets des Barandons.

Sous réserve d'une bonne intégration paysagère, de la prise en compte des enjeux environnementaux et d'une desserte (accès et réseaux) adaptée, d'autres projets pourront voir le jour.

6. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS

VALORISER LE SITE CÉVENOL

Le Parc International Cévenol situé au Nord du bourg, correspond à l'ancien Collège-Lycée Cévenol qui a fermé ses portes en 2014. Le rachat du site en 2015 devait permettre de le transformer en centre-culturel franco-chinois et de développer les échanges culturels entre les Chambonnais et la Chine.

La vocation que souhaite donner la propriétaire actuelle est éducative et touristique mais les projets actuels semblent en attente.

Le site inoccupé se dégrade, est squatté et saccagé.

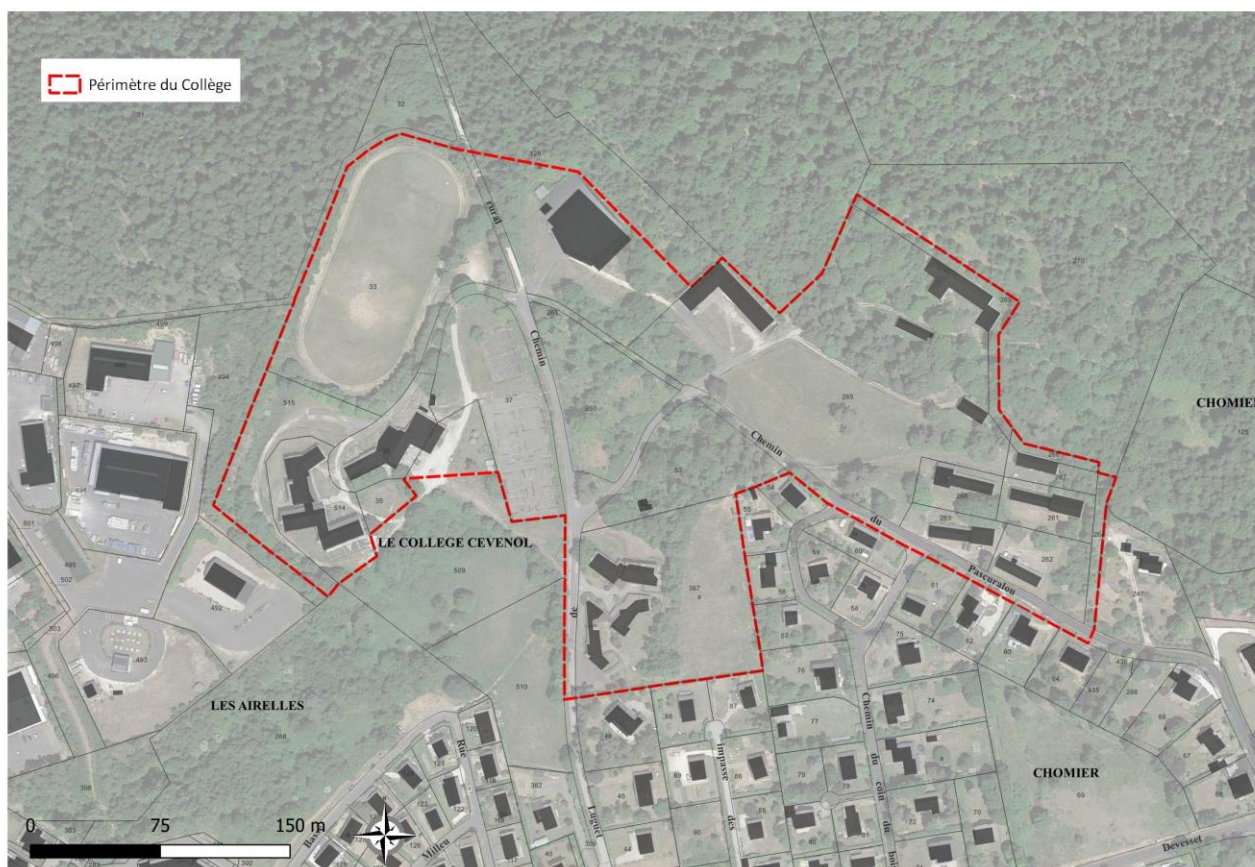
Les projets qui seront développés devront permettre au site d'accueillir une offre sportive, éducative, culturelle, touristique, scientifique...



La commune souhaite préserver l'histoire des lieux en interdisant les activités économiques artisanales, économiques et industrielles.

Le site n'a pas non plus vocation à recevoir des projets résidentiels sauf ceux qui seraient utiles et nécessaires à des activités autorisées sur le site.

Les projets devront se faire, si possible, dans les bâtiments existants. La revalorisation d'un site chargé d'histoire est d'une grande importance pour la commune.



MAINTENIR DES PÔLES D'ÉQUIPEMENTS ET LEUR PERMETTRE D'ÉVOLUER ET D'ÊTRE ATTRACTIFS

La commune dispose d'équipements très intéressants pour sa population. Le PLU devra, à minima, maintenir ces équipements, mais pourra aussi leur permettre d'évoluer.

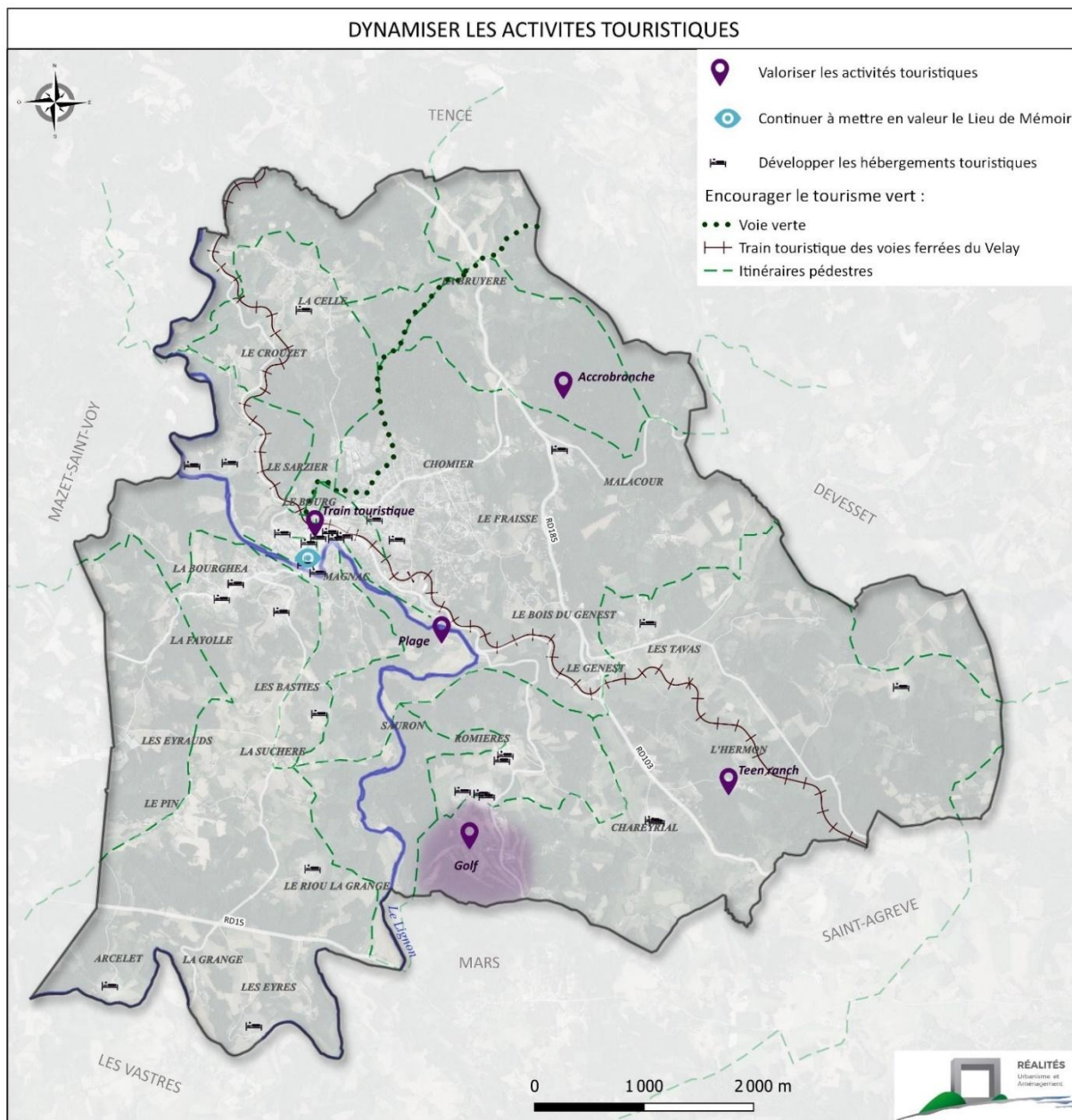
Les effectifs scolaires sont à la hausse depuis quelques années. La commune souhaite que cette dynamique perdure. Aussi, l'arrivée de jeunes ménages sur la commune est un enjeu prioritaire puisque de cela dépend en partie le maintien des classes dans les écoles.

Les équipements sportifs et de loisirs disposeront, par leur identification, de possibilités différentes pour évoluer.



La maison de santé, ouvert en 2020, permet à la commune de lutter contre la désertification médicale et pourra faire l'objet de prescriptions spécifiques.

La commune souhaite laisser la possibilité aux équipements existants de se développer pour être attractifs. La création d'activités complémentaires aux équipements en place est aussi possible, en restant cohérent avec le projet existant et en prenant en compte les objectifs de limitation de la consommation d'espace.



REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Jeune Loire identifie le Chambon-sur-Lignon comme un bourg relais puisque la commune répond aux besoins de proximité et constitue un pôle d'emplois locaux.

1. MAINTENIR LA DYNAMIQUE COMMERCIALE ET DE SERVICES

MAINTENIR UNE DYNAMIQUE ET DIVERSITÉ COMMERCIALE

Le Chambon-sur-Lignon concentre un nombre conséquent de commerces de proximité et une dynamique dans son centre-ville, en lien avec l'activité touristique et son rôle de centralité par rapport aux communes alentour.

Il est donc important de préserver ces commerces implantés dans le centre-ville.

Un linéaire commercial sera défini afin de garantir le maintien des commerces en rez-de-chaussée, situés en cœur de bourg.

Par ailleurs, la commune compte une moyenne surface pour répondre à des besoins plus conséquents en alimentaire ou autres, dans le centre. Il convient de faciliter son accès en mobilité douce ainsi que son stationnement. Son évolution est relativement ouverte.



MAINTENIR UN PÔLE DE SERVICES ET NOTAMMENT MÉDICAL



Les communes situées à proximité dépendent du Chambon-sur-Lignon pour de nombreux services : au niveau scolaire, pour les pratiques de loisirs, pour les pratiques sportives et pour les équipements médicaux entre autres.

La pérennisation de ces services est importante pour le territoire dans sa globalité. Les évolutions seront prises en compte dans le projet.

La maison de santé compte plusieurs médecins et des installations sont en cours. La lutte contre la désertification médicale est importante pour la commune.

L'IME situé à La Celle et la Clinique du Haut Lignon participent à la qualité des équipements médicaux.

2. RENDRE ATTRACTIF L’HABITAT ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE AUX BESOINS

LUTTER CONTRE LA VACANCE

La lutte contre la vacance et la remise sur le marché des logements non utilisés est indispensable pour offrir des logements et s’inscrire dans la limitation de la consommation foncière. Les actions sont à mener en lien avec l’intercommunalité, et plus particulièrement dans le centre. Il s’agit de remettre sur le marché une cinquantaine de logements situés dans le bourg ou dans les hameaux. Une partie de ces constructions nécessitent des travaux au préalable (logements vacants de longue durée).

Toutes les actions visant à aider à **la rénovation des logements, à leur amélioration énergétique**, sont les bienvenues puisqu’elles permettent de limiter, à terme, la vacance et d’améliorer l’empreinte énergétique des logements.

ACCOMPAGNER LES RÉNOVATIONS URBAINES EN OPTIMISANT LE BÂTI EXISTANT

Les rénovations urbaines sont souvent des opérations conséquentes favorisant une redynamisation des espaces urbains. L’intercommunalité travaille sur l’opportunité de mener une opération programmée de l’amélioration de l’habitat. Cette étude comprendrait un volet renouvellement urbain sur les bourgs des communes les plus peuplées dont Le Chambon-sur-Lignon. Le but est d’aider les propriétaires à financer l’amélioration du confort de leur logements et à la réhabilitation de leur patrimoine bâti.

L’enjeu est d’offrir des logements de meilleure qualité, en centre-ville, en rénovation, permettant ainsi de limiter les nouvelles constructions et l’étalement urbain.

RÉHABILITER CERTAINS ÎLOTS

En centre-ville, des îlots ont été ciblés dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain ». La commune doit signer avec l’Etat une convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L’ensemble des actions portées par la commune y sont inscrites.

Les réhabilitations les plus importantes concernent l’îlot urbain du « 4 route de Tence ».



PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE EN TERMES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Une particularité de la commune du Chambon-sur-Lignon est de compter de très nombreuses résidences secondaires. Ce sont à la fois des maisons de famille qui sont conservées sur plusieurs générations et souvent occupées partiellement dans l'année mais ce sont aussi des constructions neuves qui sont réalisées pour être utilisées en tant que résidence secondaire.

La commune est attractive puisqu'elle est située à une distance raisonnable des pôles urbains et notamment pour des séjours courts. Cette dynamique permet le maintien de nombreux commerces et services hors haute saison puisque les résidences secondaires sont souvent occupées une partie de la semaine ou sur un week-end.

Le projet doit prévoir des possibilités, limitées, pour la construction de résidences secondaires.

ANTICIPER LES BESOINS EN MATIÈRE TOURISTIQUE

Le développement des projets liés à l'accueil de touristes est important pour la commune. Sur les dernières années, de nombreux gîtes ont été rénovés ou construits et affichent des taux d'occupation conséquents. Les projets sont nombreux et la commune souhaite se laisser la possibilité de prendre en compte des projets permettant l'aménagement de nouveaux hébergements.

PROPOSER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL COMPLET DANS LE CENTRE-BOURG

Le parcours résidentiel permet d'avoir un logement adapté aux différents âges de la vie. Il s'agit de prévoir des logements adaptés aux besoins des habitants en prenant en compte les besoins liés à la population actuelle et à la population future.

Il faudra aussi, en lien avec les orientations du SCoT, imposer dans certains projets, une part de logements individuels groupés, de collectifs et de résidences, petits logements...

L'attractivité de la commune est aussi à mettre en lien avec le logement et l'offre proposée. Le PLU doit permettre de réfléchir au maintien des habitants sur la commune : déploiement fibre optique, développement des activités de télétravail, accompagnement avec espaces et services partagés...

La réflexion doit se faire aussi sur les types de logements proposés dans le cadre des projets.

OFFRIR UN NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS ET DIVERSIFIÉS

La commune souhaite offrir un nombre de logements adapté à la fois pour maintenir la population en place (*phénomène de desserrement des ménages et diminution de la taille des ménages, notamment lié au vieillissement, à la décohabitation...*) mais également pour accueillir de nouveaux habitants permettant de faire vivre et dynamiser la vie communale.

Dans ce cadre, il est projeté de :

- Créer entre 240 et 270 de logements sur la période 2017-2035, en cohérence avec les orientations du SCoT de la Jeune Loire ;
- Echelonner la création de logements tout au long de la durée de vie du PLU, en tenant compte du phénomène de rétention foncière et permettant ainsi des ajustements en cours de vie du PLU ;
- Diversifier les typologies des logements pour répondre à l'ensemble des besoins de la population, et offrir des alternatives à la maison individuelle. ;
- Proposer une part de logements plus petits et de logements adaptés aux seniors ;
- Offrir de l'habitat locatif facilitant le renouvellement de la population, le maintien des effectifs scolaires... ;
- Construire un habitat de qualité, économe en énergie, bénéficiant d'espaces extérieurs pour l'ensemble des logements proposés.

3. CRÉER DES LIEUX DE CONVIVIALITÉ ET RÉCRÉATIFS

EMBELLIR L'ESPACE PUBLIC



Les lieux de rencontres participent à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune.

La place du Marché fait l'objet d'une réflexion spécifique, notamment dans le cadre de Petite Ville de Demain.

La place des Balayes aussi pourrait évoluer avec une ouverture paysagère, une part de surfaces végétales plus importante, voir la création d'espaces d'animation...

Plusieurs secteurs participent actuellement à la qualité de l'espace public : le secteur de la plage, l'espace du city-parc, le Parc Lambert...

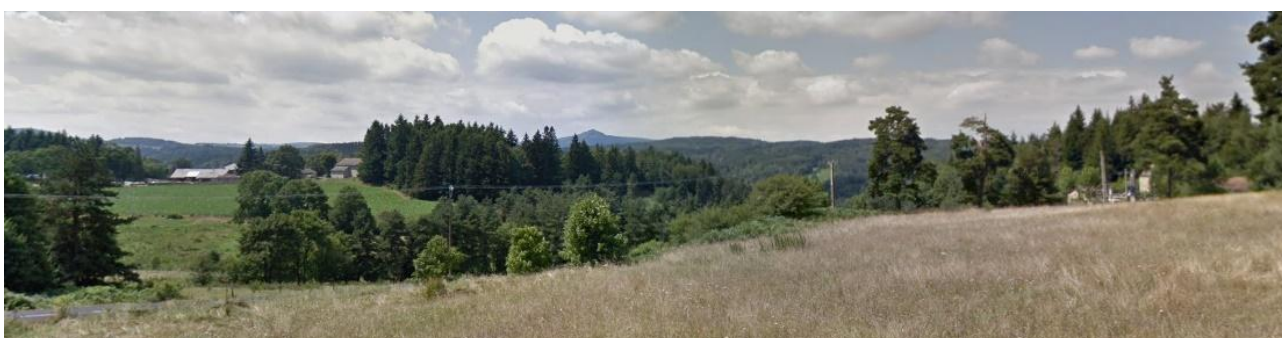


La commune et ses partenaires mènent des projets permettant la mise en valeur des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie : réflexion sur les réseaux sous-terrain en lien avec l'amélioration des cheminements et voiries, promenades le long du Lignon, création d'un lotissement qualitatif avec réflexion de la voirie sur la Zone des Castors...

La création d'espaces de rencontre est un enjeu à prendre en compte dans la réflexion sur l'évolution de la commune.

OUVRIR LES VUES SUR LES GRANDS PAYSAGES

La qualité des paysages sera à prendre en compte avec des cônes de vue qui pourront identifier ces secteurs.



4. PERMETTRE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE POUVOIR SE DÉVELOPPER ET EN ACCUEILLIR DE NOUVELLES

La Communauté de Communes du Haut-Lignon est compétente en matière de développement économique. La commune travaille en partenariat avec l'intercommunalité sur les zones existantes qui la concerne.

La commune soutient les entreprises existantes situées sur l'ensemble du territoire ainsi que les nouvelles activités qui pourraient s'implanter. Elles seront identifiées de manière spécifique.

Ces objectifs sont valables aussi bien en zone d'activités, qu'à l'intérieur des zones d'habitat à condition toutefois que les nuisances restent acceptables par rapport à la vocation de la zone, ou encore de façon isolée sur la commune.

DENSIFIER LA ZONE D'ACTIVITÉS EXISTANTE DES LEBREYRES

La zone d'activités des Lebreynes est entièrement construite. Elle est située entre un secteur résidentiel et à vocation médicale (Clinique du Chambon) et le site de l'ancien collège Cévenol. Il faudra prendre en compte cette localisation pour les potentielles évolutions des activités.

Si la zone avait vocation à se développer un jour, il faudrait avoir une vision intercommunale des enjeux économiques.

DÉVELOPPER LA ZONE D'ACTIVITÉS DES BARANDONS

La zone d'activités des Barandons est en cours d'aménagement par l'intercommunalité. Les terrains doivent permettre d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire en leur offrant un espace dédié et éloigné de la zone résidentielle. Le carrefour sur la RD devra être sécurisé.

Si la zone avait vocation à se développer un jour, il faudrait avoir une vision intercommunale des enjeux économiques.

PÉRENNISER LES ENTREPRISES

Mis à part les zones d'activités intercommunales, la commune recense des artisans et activités dispersés sur le territoire communal, au sein des hameaux, d'anciennes fermes... Il faudra permettre à ces activités de répondre à leurs besoins et se développer, en tenant compte des autres enjeux de risque, paysager, agricole, desserte...

Il convient d'étudier et de favoriser toute nouvelle demande de création d'entreprises sur le territoire, permettant de créer de l'emploi, tout en tenant compte des nuisances occasionnées, du meilleur choix d'implantation, de la préservation de l'agriculture, du maintien d'un bon cadre de vie, des autres enjeux de risque, paysager, de desserte...

Les activités seront autorisées sauf si elles génèrent des nuisances incompatibles avec la présence d'habitat ou de secteurs touristiques.

5. CRÉER UNE TRAME VERTE URBAINE

A l'intérieur même de l'urbanisation, il est important de pouvoir conserver des espaces de respiration, jouant un rôle écologique, paysager, social...

Ainsi, il est nécessaire de préserver les espaces verts, mais également les boisements, les jardins... Ces espaces peuvent également s'accompagner d'une vocation de loisirs, avec bancs, aires de jeux, et une vocation pédagogique...

Le Parc Lambert, le Bois Lambert et l'arboretum constituent un espace naturel et paysager de grande qualité. Le projet est d'en faire un poumon vert dédié à la préservation de l'environnement, en conciliation avec la pratique des loisirs et sports de nature. Ils doivent être préservés de toute urbanisation future.

La coulée verte qui maille le bourg sera préservée et pourra faire l'objet d'aménagements adaptés à sa protection en permettant le développement de mobilités douces.

La végétalisation, voire la désimperméabilisation doivent être des projets pour le futur et être anticipés dans le document d'urbanisme.



6. REDONNER PLUS DE PLACE AUX MODES ACTIFS

CRÉER ET SÉCURISER LES MODES ACTIFS

La réappropriation des espaces urbains par les modes actifs (marche, vélo...) ne peut se faire qu'en offrant de meilleurs sites, plus adaptés aux pratiques.

Les secteurs existants doivent être préservés et il faudra en créer de nouveaux pour parvenir à un maillage global permettant, en particulier, de rejoindre les polarités du bourg.



REVOIR LA POLITIQUE DU STATIONNEMENT









Un travail global sur les réponses à apporter sur le stationnement est en cours. Une réflexion est en cours afin d'améliorer l'information et la signalétique relative au stationnement.

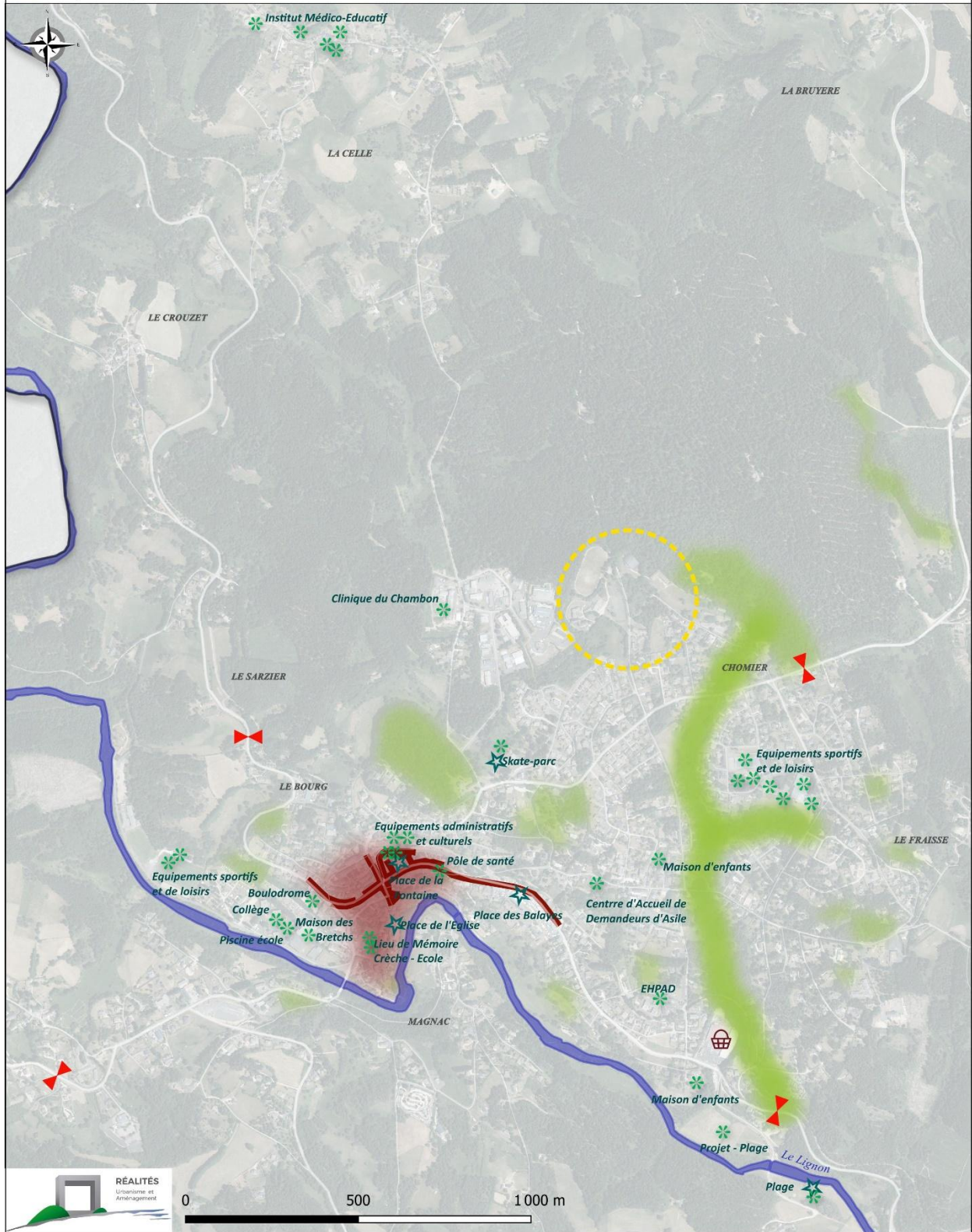
La réglementation pourra faire l'objet d'une réflexion spécifique. La végétalisation de certains de ces espaces devra être mise en œuvre pour prendre en compte les nouvelles règles. Il pourra s'agir de limiter l'imperméabilisation de zones de stationnement nouvellement créées ou améliorées...

TRAVAILLER LES SENS DE CIRCULATION ET LA REQUALIFICATION DE CERTAINES RUES

D'une manière générale, en milieu rural, la place de la voiture est prépondérante pour les déplacements. Pour ceux qui seraient courts, une réflexion sera menée sur la sécurisation et la requalification de certaines rues pourraient inciter les habitants à se déplacer sans voiture.

REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

- | | |
|--|---|
|  Préserver le patrimoine architectural du centre-ville |  Souligner les entrées de bourg |
|  Prendre en compte les besoins du quotidien | Soutenir la dynamique commerciale : |
|  Créer des lieux de convivialité |  Linéaire commercial à maintenir |
|  Mener un projet adapté aux besoins de la commune sur le Site Cévenol |  Protéger la moyenne surface |
|  Protéger les espaces naturels du centre-ville de l'urbanisation | |



UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION

Cet objectif transversal s'avère de plus en plus primordial pour **préserv**er des ressources suffisantes pour les générations futures, pour **limiter le réchauffement climatique**, pour **assurer une santé de qualité** aux habitants...

1. PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE POUR L'HABITAT

DENSIFIER ET PERMETTRE DES EXTENSIONS RÉSIDENTIELLES UNIQUEMENT SUR LE BOURG DE LA COMMUNE

Historiquement, l'urbanisation de la commune s'est faite à la fois sur le bourg mais aussi sur les nombreux hameaux qui composent le Chambon-sur-Lignon. Les enjeux de limitation de la consommation foncière, notamment en matière d'extension, ont nécessité une réflexion importante de la part de la commune qui a diminué les possibilités de construire de manière très importante. L'objectif est de limiter les extensions foncières à 4 ha en dehors de l'enveloppe urbaine du SCoT.



PRENDRE EN COMPTE LES HAMEAUX AVEC UN POTENTIEL DE DENSIFICATION

L'objectif est de densifier le tissu bâti, d'optimiser les espaces urbanisés, de faire évoluer les typologies d'habitat et d'assurer une limite harmonieuse et intégrée de l'enveloppe urbaine. Les hameaux qui peuvent se densifier, de manière raisonnée, sont La Celle et les Tavas.

LUTTER CONTRE LE MITAGE DE L'HABITAT



Pour les hameaux et habitations isolées ou situés hors secteur constructible, l'évolution des habitations, éventuellement des activités économiques, en tenant compte de l'environnement seront possibles de manière réglementée.

Il est également question d'autoriser **des changements de destination de bâtiments qui ne sont plus liés à l'agriculture** sous certaines conditions, afin de préserver, rénover et mettre en valeur d'anciens corps de ferme, limitant la formation de ruines et maintenant un paysage bâti de qualité.

2. MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

L'agriculture joue un rôle important en terme paysager, mais également environnemental. L'agriculture façonne les paysages, les entretient, permet le maintien d'un maillage bocager... Aussi, il convient de préserver cette activité, qui est également une activité économique.

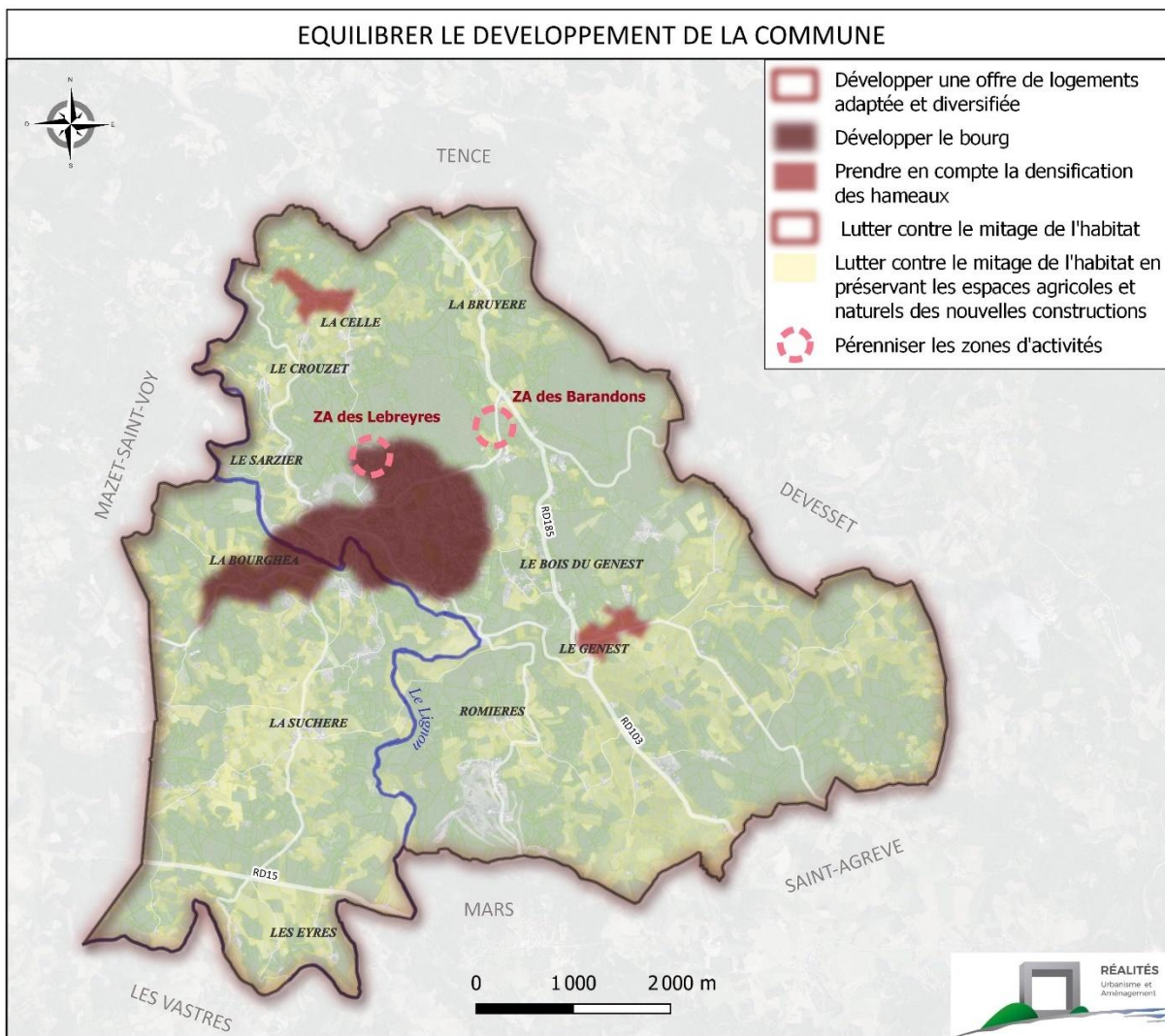
Il importe de pérenniser et diversifier l'agriculture, de faciliter les installations d'agriculteurs et la culture en agriculture biologique, protectrice des ressources en eau, de la biodiversité et de la santé.

Le développement de l'agriculture constitue un réel enjeu en vue d'une production alimentaire locale diversifiée, avec des objectifs de développement de circuits-courts, de vente directe et de produits de qualité... L'intercommunalité s'est engagée dans une démarche de Plan Alimentaire Territorial permettant d'établir un diagnostic et de mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques alimentaires locales. La commune soutiendra notamment la diversification des productions agricoles (maraichage), notamment afin de favoriser un approvisionnement local.

Le développement et la restructuration de la filière face aux enjeux climatiques de demain sont bien pris en compte dans le PLU puisque les projets sont identifiés.

La diversification de l'activité agricole (vente à la ferme, restauration à la ferme...) seront pris en compte dans le projet permettant aux exploitations de proposer de nouveaux projets.

Le développement de l'agriculture doit rester en lien avec les activités économiques, touristiques et les projets urbains.



3. ASSURER UNE QUALITÉ DE L'EAU

L'eau devient une ressource très précieuse qu'il est nécessaire d'économiser et de protéger. Il s'agit de :

- Assurer une desserte en eau suffisante et de qualité pour l'alimentation des populations, en collaboration avec l'intercommunalité
- Préserver les secteurs humides
- Préserver les haies et zones humides participant à cette bonne régulation de l'eau
- Végétaliser des espaces dans le bourg
- Mettre en place des dispositifs de récupération des eaux de pluie, permettant de réduire la consommation d'eau potable, notamment pour l'arrosage des jardins, espaces verts...
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales lorsque le sous-sol le permet et/ou réguler le débit pour limiter les phénomènes d'inondation en aval
- Favoriser des revêtements perméables lors d'aménagement d'espaces publics, stationnements, mais également lors des constructions via des toitures végétalisées
- Assurer un traitement de qualité des eaux usées.



Il convient de poursuivre les réflexions concernant l'alimentation et l'approvisionnement en eau potable, sur la recherche de nouvelles ressources, la mise en place d'interconnexions, la sécurisation et protection des puits de captage...

Au niveau de la gestion des eaux pluviales, il est impératif de limiter l'imperméabilisation des sols, assurer une récupération des eaux de pluie notamment pour l'arrosage et un usage domestique, favoriser l'infiltration des eaux...

Dans ce cadre, il sera important d'imposer des stationnements perméables, des espaces verts de pleine terre, d'agir pour la reconquête végétale d'espaces minéraux et de stopper l'artificialisation des sols...

La gestion des eaux pluviales doit être améliorée sur l'existant, notamment en réduisant l'arrivée d'eaux parasites dans la station d'épuration, et assurée pour tout projet en limitant le tout réseau et favorisant une infiltration au plus près de l'arrivée de l'eau sur le sol, en favorisant des formes alternatives (aménagement de noues paysagères...), tout en limitant l'érosion des sols.

La protection de la sous-trame humide permet également d'agir en faveur d'une meilleure qualité et quantité d'eau.

Il s'agit en outre d'offrir une défense incendie suffisante en rapport avec la nouvelle réglementation.

4. VIVRE LA VILLE EN PRÉSERVANT LA TRAME VERTE ET BLEUE

RECONNAITRE LE LIGNON COMME CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

La vallée du Lignon est un corridor écologique majeur aux différentes échelles spatiales.

A l'échelle de la commune, il s'agit de préserver les continuités écologiques tant longitudinales que transversales qui participent de la connexion globale de cette vallée.

Cette vallée est constituée par le cours d'eau du Lignon, qu'il convient de préserver, d'améliorer sa qualité, de lutter contre les espèces invasives à ses abords, de maintenir une ripisylve² locale et diversifiée, tout en prenant en compte le risque d'inondation...

Mais il s'agit également de prairies à préserver au sein de ce corridor, répondant aux enjeux écologiques, agricoles, paysagers depuis les voies de circulation.

² Végétation accompagnant les cours d'eau

MAINTENIR UN RÉSEAU DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La beauté du paysage et le bien vivre sur la commune passe bien par la préservation des éléments naturels, permettant d'offrir de bonnes conditions de vie aux vivants.

Ces richesses du territoire se manifestent sous forme de sous-trames, qui constituent, à l'échelle communale, des continuités écologiques définies et hiérarchisées.

- **Sous-trame humide** : le Lignon, les cours d'eau, les secteurs de prairie humide et secteurs de mare

Les cours d'eau suivants sont classés « police de l'Eau » : le Lignon, le Merdos, le ruisseau du Monastier (le Maret), le Cholet, le ruisseau de Meynier, la Ligne et le Lioussel.

Cette continuité écologique et réservoir de biodiversité se compose de l'ensemble des cours d'eau, mares, étangs et des zones humides présents sur le territoire. Leur préservation est ainsi un enjeu important pour le PLU ainsi que la végétation les accompagnant.

Les zones humides deviennent des réservoirs d'eau en cas de fortes chaleurs, de canicules mais aussi en cas d'inondations.



Le Lignon au Pont de Mars - Photo Luc Laurent - Bioinsight

- **Sous-trame boisée**



Forêt ancienne de sapin à La Valette –
Photo Luc Laurent - Bioinsight

Les boisements anciens sur la commune, représentant 30% des forêts actuelles, constituent à la fois des réservoirs de biodiversité en matière de flore, champignons, faune, mais également de corridors facilitant le déplacement de la faune. Ils permettent de protéger les sols et les bassins versants.

Leur préservation, puisqu'ils sont des puits de carbone, est prioritaire.

Les haies et arbres isolés des amortisseurs d'événements météorologiques extrêmes dans le cas de fortes pluies (rétention des eaux dans les sols), de fortes chaleurs et canicules (rafraîchissement par ombre et transpiration) et de vents... ;

- **Sous-trame bocagère**

Les haies, arbres isolés et bosquets constituent à la fois des habitats naturels pour les oiseaux, chauves-souris, rapaces, insectes... et des corridors écologiques. A cette valeur écologique, s'ajoute une valeur paysagère pour l'attrait des paysages

La forte fonctionnalité des continuités écologiques sur la commune et au-delà est importante. Ces sous-trames doivent bénéficier d'une protection réglementaire au travers du zonage graphique et de prescriptions spécifiques au sein des pièces écrites et opposables du PLU.



Arbres isolés à Cheyne - Photo Luc Laurent - Bioinsight

5. ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

Porté par le PETR de la Jeune Loire, l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial comprend des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...

La commune est partie prenante dans la mise en œuvre de ces actions qui pourront se traduire dans le PLU.

LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES

En lien avec les objectifs nationaux, régionaux et intercommunaux, la commune souhaite agir en faveur de la réduction de la consommation d'énergie ainsi que la production d'énergie renouvelable, afin de réduire l'écart existant aujourd'hui. Le projet communal souhaite limiter la consommation énergétique en limitant les déplacements en voiture pour de courtes distances en sécurisant les liaisons modes actifs, offrant du stationnement vélo, offrant des alternatives en incitant au covoiturage, et à l'utilisation des transports en commun avec les organismes compétents.

Un espace de covoiturage va être aménagé entre les départementales 157 et 185. Il sera identifié de manière spécifique dans le règlement graphique.

La rénovation énergétique des bâtiments est un point important par rapport à la réduction de la consommation énergétique. La commune doit travailler en collaboration avec les organismes compétents.

Les obligations en matière de compostage vont inciter les habitants à mieux trier et à favoriser une meilleure gestion des déchets.

DÉVELOPPER ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La commune favorise déjà la production d'énergies renouvelables avec :

- La centrale hydro-électrique des Salettes, située sur les communes du Chambon-sur-Lignon et du Mazet-Saint-Voy. Sa production est variable en fonction des débits du Lignon.
- La chaufferie bois communale, alimentant en chauffage la piscine municipale, la maison des Bretchs, la crèche, l'école maternelle et primaire municipale, le collège du Lignon et le Lieu de mémoire
- La présence de panneaux photovoltaïques sur les gîtes du centre de tennis.

Les futures installations solaires et photovoltaïques devront s'installer, en priorité, en toiture, sur le bâti existant, sur des bâtiments agricoles, ou sur des sites pollués, dégradés et privilégiant les dispositifs favorisant leur intégration paysagère. Les projets innovants et permettant d'augmenter la part du renouvelable seront favorisés.

AGIR POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

L'objectif est de maintenir une commune qui préserve ses habitants des pollutions urbaines en :

- Assurant une production agricole locale en circuit court permettant une alimentation de qualité ;
- Développant les modes actifs ;
- Limitant les activités nuisantes au sein des quartiers résidentiels ;
- Préservant des réservoirs de biodiversité liés à la trame verte permettant de lutter contre les îlots de chaleur ;
- Protégeant les populations contre les risques.

